

Droits de préemption DPU / DPENS / DPFDS

OBJECTIFS

- Connaître les outils des diverses préemptions et leurs conséquences
- Savoir quand une aliénation doit être purgée du ou des droits de préemption
- Savoir lire une déclaration d'intention d'aliéner DIA

PUBLIC

Services fonciers et urbanisme.

DATES :

PARIS > 21-22 MAI 2012

> 12-13 NOVEMBRE 2012

MONTPELLIER > 20-21 SEPTEMBRE 2012

DURÉE : 2 jours

TARIF : 1 020 euros HT

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Réglementation, étude de la jurisprudence la plus récente

PROGRAMME

L'institution du droit de préemption

- Les différents droits de préemption des personnes publiques
- Les règles communes
- La motivation assouplie

Les espaces naturel sensibles

- Institution et mise en œuvre de la prérogative départementale
- La préemption et ses conséquences

La préemption urbaine

- Le titulaire du droit de préemption et son institutionnalisation
- Le champ d'application
- L'instruction de la DIA et conditions de notification
- Le transfert de propriété et le prix
- Le contrôle de l'affectation déclarée

Les autres préemptions urbaines

- Droit renforcé
- Zone d'aménagement différé
- Préférence et priorité

L'interventionnisme économique

- Le périmètre de protection commerciale
- La préemption du fonds
- L'exploitation du fonds préempté
- La rétrocession du fonds